

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE LA BRIGUE

Séance du Samedi 13 Mars 2021, 14h30

Procès-verbal

PRESENTS : (13)

Daniel ALBERTI, Pierre-Antoine BIANCHERI, Cécile BOSIO, Georges GIORGIS, Patrick LOVAZZANI, Michaëla MAFFEI, Christophe MARINI, Santino PASTORELLI, Yves ROUGEOT, Pascale SOBOL, Bruno SOMA, Christian TURCO, Louise TURMEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (2)

Boris BASSO à Daniel ALBERTI, Franck BAUDOIN à Mickaëla MAFFEI.

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile BOSIO

Début de séance : 14h30

Daniel ALBERTI, Maire de La Brigue, ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents, indique que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Daniel ALBERTI rajoute plusieurs points à l'ordre du jour avec accord de toute l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire désigne Cécile BOSIO comme secrétaire de séance.

Il donne lecture de l'ordre du jour et informe le conseil municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- DE21-01 : avenant contrat cabinet médical – Géraldine PAOLI

1- Séance à huis clos

Rapporteur : Daniel ALBERTI

En application de l'article L 2121-18 du CGCT et compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, le public ne pouvant être accueilli et la retransmission en direct des débats ne pouvant être techniquement réalisée, il est demandé de procéder à un vote à mains levées pour que la séance de ce jour se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE que la tenue de la séance de ce jour se déroule à huis clos.

2- Avenant bail Sté de Chasse de Tende

Rapporteur : Santino PASTORELLI

La Commune de LA BRIGUE loue à la Société des Chasseurs de TENDE, représentée par Monsieur Robert GAGLIO, président en exercice, les terrains situés sur le territoire de la Commune de TENDE sis aux lieux-dits PEIRAFICA, GIAURA, BARZENSANA appartenant au patrimoine privé de la Commune de LA BRIGUE.

Le bail conclu pour la location du droit de chasse a pour conditions :

- ⇒ durée : 3 années renouvelable par tacite reconduction 3 fois à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2027 maximum.
- ⇒ redevance annuelle : 15.000 €.

Compte tenu de la situation actuelle de la zone de chasse suite au passage de la Tempête Alex, le président a sollicité la Commune par courrier en date du 20 janvier 2021 afin de revoir lesdites conditions de telle sorte que la redevance soit ramenée à 10.000 € annuellement pour les 3 prochaines années du bail, soit pour 2021, 2022 et 2023.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement du bail. (Le projet d'avenant sera annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement du bail aux conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2021 (une réétude sera faite pour les années suivantes).
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec Monsieur Robert GAGLIO.

Bruno SOMA précise qu'ils louent mais amortissent le coût avec tous les adhérents. Santino PASTORELLI rappelle qu'il y a des italiens intéressés pour reprendre le bail aux conditions existantes. Bruno SOMA s'oppose en l'état. Daniel ALBERTI propose d'accorder une remise pour 2021 puis une réétudier ultérieurement. Christian TURCO accorde la situation particulière de cette année mais l'année prochaine elle aura évolué. Une demande de leur part devra être formalisée pour les années suivantes.

3- Acquisition de 2 maisons - Terris

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que le Fonds Barnier a été attribué à la Commune pour l'acquisition de 2 biens supplémentaires (2 propriétaires) et a été délégué par les Ministères de l'Ecologie et des Finances.

La Commune peut donc procéder à l'acquisition des biens dont les propriétaires ont donné leur accord pour une acquisition amiable du bien.

Les biens et propriétaires concernés sont les suivants :

Parcelles	Noms	Valeurs vénales
BN 153,154, 196 et 197	Famille FONTBONNE	240.000,00 €
BN 190 et 192	Famille VERREYDT	57.000,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de :

- DECIDER l'acquisition des maisons précitées ;
- FIXER le prix de vente selon le tableau ci-dessus en concertation avec les propriétaires ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces ventes et notamment la signature des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des maisons suivantes :

Parcelles	Noms	Valeurs vénales
BN 153, 154, 196 et 197	Famille FONTBONNE	240.000,00 €
BN 190 et 192	Famille VERREYDT	57.000,00 €

- FIXE le prix de vente selon le tableau ci-dessus en concertation avec les propriétaires ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces ventes et notamment la signature des actes.

Christian TURCO demande si une fois propriétaire c'est à la Commune de financer la démolition. Daniel ALBERTI confirme que la charge revient à la Commune mais le remboursement se fera intégralement via le Fonds Barnier.

4- Emprunt pour l'acquisition des maisons - Terris

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition des biens dont les propriétaires ont donné leur accord pour une acquisition amiable du bien au quartier Terris. Cette mesure intervient au titre de l'activation du fonds Barnier.

Afin de financer ces acquisitions, notamment en faisant l'avance pour permettre de payer le plus rapidement possible les propriétaires, il est nécessaire de contracter un emprunt permettant de couvrir la totalité des frais, à savoir d'un montant de 320.000 €. Cet emprunt sera remboursé dès lors que l'Etat remboursera à la Commune les frais.

Le Crédit Agricole a présenté la proposition jointe à cette délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir DECIDER de :

- CONTRACTER un prêt de 320.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- AFFECTER le montant de ce prêt au paiement du prix des maisons aux propriétaires ayant donné leur accord ;
- MANDATER Monsieur le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- S'ENGAGER à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONTRACTE un prêt de 320.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- AFFECTE le montant de ce prêt au paiement du prix des maisons aux propriétaires ayant donné leur accord ;

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet,
- S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

5- Fonds de concours - saleuse

Rapporteur : Louise TURMEL

La Commune a décidé d'acheter une saleuse adaptable sur le nouveau véhicule pour les services techniques afin de permettre un entretien des routes communales, tout en respectant les règles de sécurité au travail.

Le montant de cet achat s'élève à 6.250 € HT soit 7.500 € TTC. Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant de l'investissement, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

6- Fonds de concours – mécanique Nissan

Rapporteur : Louise TURMEL

La Commune a décidé de réparer le pick-up Nissan, détérioré suite aux travaux relatifs aux dégâts causés par la tempête Alex. En effet, ce véhicule étant le seul qui dispose d'une benne hydraulique basculante, des frais ont été engagés afin de le remettre en état.

Le montant de cet achat s'élève à 2.600 € HT soit 3.120 € TTC. Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant de l'investissement, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

7- Fonds de concours – volets Arnaldi

Rapporteur : Louise TURMEL

La Commune a décidé la réalisation de travaux de réfection des volets de l'appartement loué à Monsieur Bernard PIERROT, au 6 avenue de France.

Les travaux s'élèvent à 1.215 € HT soit 1.458 € TTC, concernant :

- la fourniture et la pose de volets,

Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant de l'investissement, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

8- Fonds de concours – accessoires Pick-up

Rapporteur : Louise TURMEL

La Commune a décidé d'aménager et de rendre plus fonctionnels les deux 4x4 de dernière génération dont elle dispose en les dotant d'attelages en cas de remorquage et d'un bac de benne afin de les préserver lors des transports de matériaux.

Le montant de cet achat s'élève à 2.295,26 € HT soit 2.754.31 € TTC. Cet investissement est susceptible d'être financé par la CARF au titre d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de demande d'un fonds de concours à la CARF à hauteur de 50 % du montant de l'investissement, calculé sur le coût HT.
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches visant à obtenir ce fonds de concours.

9- Rapports d'activités CARF

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a transmis à ses communes membres ses rapports d'activités établi pour l'année 2019. Ces documents retracent pour l'année concernée les bilans des actions engagées relatives aux compétences obligatoires et optionnelles, ainsi que la situation financière de l'exercice budgétaire.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la CARF a adressé aux maires ce document afin qu'une information en soit faite en conseil municipal et qu'il soit mis à disposition du public.

Le Maire indique que ce document est disponible en mairie pour toutes personnes désireuses de le consulter ainsi que sur le site internet de la CARF (www.riviera-francaise.fr) ou directement disponible au siège sans limitation de durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE que cette information a été faite.

10- CARF – transfert de compétence PLU

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a transmis à ses communes membres un courrier en date du 14 janvier 2021 demandant de se prononcer sur le transfert de compétence pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

En effet, la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, carte communale) à la Communauté d'Agglomération dans son article 136.

La CARF deviendra compétente en matière de PLU le 1^{er} juillet 2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Il est ainsi nécessaire que les conseils municipaux se prononcent au plus tard le 30 juin 2021 (délai de publication et d'envoi en préfecture inclus). A défaut, la compétence sera acquise à la CARF le 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence pour l'élaboration des PLU.

11- ONF – autorisation pâture Durasca/Ugail/Col Linaire

Rapporteur : Santino PASTORELLI

Suite à la demande de pâturages reçue en fin d'année 2020, le conseil municipal est sollicité afin de remettre à la location les pâturages de Durasca et de Ugail qui étaient anciennement loués mais plus exploités depuis plusieurs années.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un nouveau pâturage au niveau du Col Linaire et ainsi proposer à la location une zone de 560 Ha dont 160 Ha pâturables.

Il y a donc obligation d'autoriser la création et la remise en pâture des zones précitées et déterminer le prix à hauteur de l'arrêté préfectoral, sous couvert de l'ONF, pour les prochaines redevances annuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la remise en pâture des zones de Durasca et de Ugail tel que mentionnés dans les cahiers des clauses techniques fournis par l'ONF.
 - ACCEPTE la création d'un nouveau pâturage au niveau du Col Linaire pour 560 Ha.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à la signature des concessions.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande s'il y aura des dates de pâture pour le secteur de Durasca. Daniel ALBERTI répond qu'il est mentionné dans le cahier des clauses techniques que le pâturage est prévu du 15 juin au 15 octobre de chaque année.

12- PATRIMOINE – achat terrain Morignole

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées AP 49, 50 et 51, d'une superficie totale de 1.244 m² appartenant à la succession Gérard NORMAND sont en vente.

Ces terrains étant situés à Morignole, attenants au jardin d'enfants, sur un emplacement avec un enjeu futur pour la Commune, il propose de les acheter sur la base de la valeur de 3.000 €, valeur déclarée à l'administration fiscale l'année dernière, et demande l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées AP 49, 50 et 51 appartenant à la succession NORMAND..

Daniel ALBERTI précise que par anticipation, cet achat pourrait permettre la création d'un parking.

13- PATRIMOINE – vente terrain Gereon

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur indique que la Commune a reçu une demande d'acquisition des parcelles cadastrées BT 75 et 77 d'une superficie de 12.756 m² situées lieudit Bompertus, demande formulée par Monsieur et Madame GRIGNY, par le biais de leur notaire du Tarn et Garonne, Maître GUILLAMAT.

Cette parcelle est située en zone N (naturelle) du Plan Local d'Urbanisme, règlementant et limitant ainsi les futurs projets des pétitionnaires.

Considérant que la vente d'un tel lieu risquerait de créer un contentieux d'urbanisme, le rapporteur propose au Conseil Municipal de s'opposer à la vente de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REFUSE la vente des parcelles BT 75 et 77 au profit de Monsieur et Madame GRIGNY.

Daniel ALBERTI propose d'éventuellement le louer. Pierre-Antoine BIANCHERI pense que ça va créer des conflits avec les bergers aux alentours.

14- PATRIMOINE – motion rachat forêt indivise

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Suite à la rencontre avec Monsieur le Maire de Triora en date du 10 mars dernier, il a été proposé le rachat de la forêt indivise LA BRIGUE/TRIORA, situation issue de la décision de la commission franco-italienne du 9 octobre 1953.

Le 12 novembre 1987, Jean-Pierre BRONDA, Maire en exercice, avait sollicité, en vain, le Ministère des Affaires Etrangères afin de sortir la Commune de cette indivision.

Il est rappelé que la commune italienne de TRIORA est propriétaire sur le sol français de terrains, bénéficiant du régime forestier, dont les bois sont attribués en propriété indivise 25% à cette Commune et 75% à LA BRIGUE.

Cette opportunité de rachat permettrait la sortie proprement dite mais également de générer des recettes issues de la chasse et surtout de la vente de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE cette motion.

Christophe MARINI rappelle l'histoire de la forêt indivise. Daniel ALBERTI explique qu'avec le produit des ventes de bois, l'emprunt serait financé puis, les encaissements seraient intégralement pour la Commune.

1- Informations diverses

- Le maire informe le Conseil Municipal du montant de la Trésorerie au 13 mars 2021 qui est de 102.000 €.
- Festivités à venir : pas de grandes manifestations mais des festivités de petite taille pourraient être envisagées (brocante...)
- *Il est demandé une intervention de la gendarmerie sur le marché du dimanche pour régler le port du masque, l'alcool sur la voie publique et les éventuels débordements.*

- Travaux en cours :

- Réfection de la piste de Bompertus.
- Réfection de la rue étroite avant l'été.
- Réfection de la salle communale de Morignole à destination des associations (chasseurs / comité des fêtes / comité de défense).
- Raccordement de la station d'épuration : reprise des travaux début Avril avec une fin prévue fin Juin.
- Station d'épuration de Morignole : fin d'étude en 2021 et travaux en 2022.
- Chapelles : confirmation de la prise en charge de réfection des toitures par la DRAC, la Fondation du Patrimoine et peut-être de la Fondation Stéphane Bern.
- Casterino : réunion avec les hoteliers et les taxis du secteur afin de relancer le tourisme et envisager la réfection de la piste de Speggi et la création d'une piste par Caramagna.
- Dégradations : convention avec Mickael ARBAUD afin d'effacer tous les tags visibles à la demande du tribunal puis la mise à disposition du dessous de la Place de Nice pour de l'art de rue règlementé.
Santino PASTORELLI demande que soient effacés les tags extérieurs avant de commencer les nouveaux.
- Route du Sel : doit ouvrir normalement mais accès à Peyrafique compliqué.
Cette année, les taxiteurs ne sont plus obligés de s'enregistrer pour passer. Ils sont hors quotas des 80 passages de voitures maximums. La fermeture du mardi et du jeudi reste imposée.

2- Questions diverses

Michaëla MAFFEI soumet une question de la part de Boris BASSO par rapport à l'extension de la terrasse de l'Auberge Saint Martin. Daniel ALBERTI répond qu'il doit prendre rendez-vous avec le gérant pour trouver un arrangement commun. Michaëla MAFFEI soulève qu'un mètre d'extension doit être différent d'un mètre de terrasse. Daniel ALBERTI rappelle qu'il y a un problème de sécurité donc il va intervenir.

Pascale SOBOL demande s'il est prévu de refaire le parcours de santé. Daniel ALBERTI expose qu'un dossier est prévu dans le cadre de l'Espace Valléen pour trouver le financement. Sans ça, la Commune ne pourrait en supporter le coût.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande l'utilisation des fonds de la cagnotte Leetchi. Daniel ALBERTI répond qu'un point sur l'ensemble des dons est en train d'être fait et sera exposé au prochain conseil avec les éventuels projets.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande le devenir des locaux poubelles vandalisés. Daniel ALBERTI répond qu'il attend le rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France pour envisager une reconstruction sans toiture.

Michaëla MAFFEI soulève qu'il pleut dans les 2 premiers garages St Jean suite au feu.

Pierre-Antoine BIANCHERI propose de déplacer les poubelles car elles avoisinent le transformateur électrique et les garages. Il propose de construire au niveau du puits perdu dans les jardins de l'avenue d'Anjou et d'y mettre les containers.

Michaëla MAFFEI demande si quelque chose est prévu pour le canal d'arrosage emporté par la tempête. Daniel ALBERTI demande de nettoyer le canal intégralement avant d'engager des dépenses à la charge de la Commune estimés à environ 25.000 €. Bruno SOMA rappelle que l'arrosage est privé et n'est pas une obligation communale. Daniel ALBERTI précise qu'il a été demandé une étude pour savoir la technique et le coût d'un tel projet.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande que tous les propriétaires recréés le syndicat des arrosants avec une cotisation annuelle qui pourrait aider à financer. Santino PASTORELLI propose d'en parler à l'entreprise OZON pour étudier la faisabilité de refaire le canal en bois.

Pierre-Antoine BIANCHERI rappelle que les tarifs de Notre Dame des Fontaines avaient été augmentés pour financer la guérite et le WC. Daniel ALBERTI rappelle que le projet appartient au dossier qui comporte la création du local d'accueil, des WC et la gestion des racines qui doit être concrétisé par l'architecte des bâtiments de France agréé Monuments Historiques. Cela appartient au projet « Chapelles » qui est subventionné.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande des explications sur l'utilisation du véhicule offert par l'association Monégasque. Daniel ALBERTI répond que le secrétaire général s'est porté volontaire pour réceptionner les colis à son domicile et les monter chaque jour puisque les livreurs ne montent plus dans la vallée et la CARF ne livre que les professionnels. C'est donc la seule solution trouvée pour les particuliers qui se manifestent en mairie.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande des explications sur l'utilisation des véhicules de la mairie pour rentrer à la pause méridienne, avec le véhicule chargé de bois. Daniel ALBERTI en réfèrera au responsable des services techniques.

Pierre-Antoine BIANCHERI expose qu'il a eu la visite de Mario RIBERI concernant le pâturage de Peyrafique car il souhaiterait l'attribution puisqu'il n'a plus de secteur suite au passage de la tempête. Daniel ALBERTI rappelle qu'un appel d'offre sera publié mais priorité au sortant par logique et respect, à prix égal et conditions égales. Santino PASTORELLI rappelle qu'il est toujours redevable de la location du local bois ainsi que son engagement de réparer la piste de Campe qu'il a détruit suite à ses passages. Pierre-Antoine BIANCHERI rappelle qu'il a aussi détruit la piste de l'amitié.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande si la piste dite « moisan » à la Vallée des Prés est prévue à la réparation car cela permettrait de faire remonter la bergère Samuel COLLINS plutôt que par le sentier et qu'elle mange l'herbe de part et d'autre. Santino PASTORELLI précise qu'elle est détruite depuis des années et qu'il y a d'autres priorités.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande pourquoi le sentier de Boseille est fermé. Daniel ALBERTI rappelle qu'il y a eu un éboulement important donc le Département doit faire des travaux estimés à 60.000 € prochainement.

Pierre-Antoine BIANCHERI expose que le STOP situé rue Louis Bourguet n'est jamais respecté et qu'il faudrait refaire le marquage au sol. Daniel ALBERTI précise qu'il y a une signalétique en hauteur mais une campagne de marquage est prévue.

Pierre-Antoine BIANCHERI propose qu'une aide psychologique pourrait aider les gens fragiles. Daniel ALBERTI rappelle que les réunions sont interdites suite à la situation sanitaire mais le cabinet médical peut lui être mis à disposition pour des rencontres individuelles.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande si un point peut être fait sur le budget carburant de la Commune. Daniel ALBERTI répond que les comptes sont publics et consultables en mairie.

Pierre-Antoine BIANCHERI demande des informations sur l'association qui doit intervenir pour le nettoyage du Rio Secco. Daniel ALBERTI précise que le nettoyage est prévu pour le 24 avril prochain et que l'affichage géré par l'association Week-End Solidaire est en cours.

Georges GIORGIS propose de contacter les propriétaires avoisinants son habitation et racheter ces parcelles pour faire des parkings.

Daniel ALBERTI précise que l'application Ma Mairie En Poche est une application qui permet de diffuser des informations en direct de la Commune

Pierre-Antoine BIANCHERI rappelle qu'il continu de travailler sur le projet de tunnel reliant La Brigue à Triora. Daniel ALBERTI répond que la priorité à l'heure actuelle est le tunnel de Paganin (350 m) qui devrait être validé et le tunnel du contournement de Fontan mais qui est plus difficile à soutenir.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 17h05.

SIGNATURES

Compte rendu affiché en mairie le 31 mars 2021